

Règlement

“Jeu concours HappyFuel”

Article 1 : Organisateur

La société anonyme TOTAL Luxembourg S.A., établit et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg 310 route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B5486, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, organise un jeu concours intitulé « **HappyFuel** » dont la participation, entièrement gratuite et sans obligation d'achat, est accessible sur le site web <http://www.happyfuel.lu>.

Article 2 : Acceptation du règlement

Toute participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant. Le non-respect dudit règlement par l'internaute entraîne la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu concours est uniquement ouvert à toute personne physique, âgée de 18 ans minimum.

Sont exclus de toute participation au jeu concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les membres de la Société Organisatrice, du personnel des stations-service TOTAL, de Motorway Luxembourg SA., des sociétés partenaires, de leurs sociétés sœurs, leurs salariés, leurs prestataires, y compris leur famille et conjoints (mariage ou cohabitation (légal ou non)),
- les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu concours en violation du présent règlement,
- les personnes qui n'auront pas justifié leur nom, prénom, domicile et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte. Les Participants s'engagent ainsi à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.
- les personnes qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du jeu concours.

Article 4 : Durée du jeu concours

Le jeu concours « **HappyFuel** » est organisé du 12 décembre au 24 décembre 2017 jusqu'à minuit. La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

Article 5 : Modalités de participation

Pour participer, l'internaute doit préalablement s'inscrire sur le Site (<http://www.happyfuel.lu>) pour créer son compte et se rendre sur la page concours pour jouer.

Le jeu concours est accessible 24 heures sur 24, en se connectant sur le Site. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours lié aux caractéristiques même de l'Internet

Le principe:

- Le participant doit cliquer sur le bouton de la roue de la chance pour jouer. Après chaque clic sur le bouton, le joueur a la possibilité de gagner une carte carburant prépayée de 15 €, 50€, 100€, 150€, 250€, 500€, 1 an de carburant* (lot quotidien en jeu).
- Chaque jour, le joueur a la possibilité de gagner une carte HappyFuel.

** 1 an de carburant sous forme d'une carte carburant TOTAL d'une valeur totale de 1.500 € TTC*

Article 6 : Exclusion

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un Participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de réintégration du Participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité d'une autre personne, ni utiliser un faux nom. Une participation multiple d'un même joueur au moyen de différentes adresses électroniques, identités ou de toute autre manière que ce soit, entraîne automatiquement et sans préavis l'exclusion du participant du concours. Aucune plainte ne sera acceptée en cette matière.

Article 7 : Remise du prix aux gagnants

Un mail récapitulatif des gains sera envoyé aux gagnants.

Les cartes carburant HappyFuel d'une valeur de 15€, 50€ seront disponibles à partir du 05/01/2018 jusqu'au 05/02/2018 dans les stations-service choisies par les gagnants.

Les gagnants de cartes carburant HappyFuel d'une valeur de 100€, 150€, 250€, 500€, 1 an de carburant* seront contactés à partir du 08/01/2017 pour récupérer leur lot au siège social TOTAL Luxembourg, route d'Esch 38 / L-1470 Luxembourg.

Les gains offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ou sur leur montant, ni à une demande d'échange, de contre-valeur en espèces ou de toute autre forme.

Les participations organisées et/ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude et entraîneront l'exclusion automatique des participations afférentes. Le participant accepte de remplir avec soin et de fournir à TOTAL Luxembourg des données correctes, précises et complètes.

Article 7 bis : Les lots

150 cartes HappyFuel de 15€, 10 cartes HappyFuel de 50€, 1 carte HappyFuel de 100€, 1 carte HappyFuel de 150€, 1 carte HappyFuel de 250€, 1 carte HappyFuel de 500€, 1 carte HappyFuel de 1500€ à gagner, du 12 décembre au 24 décembre 2017, soit un total de 165 cartes Happyfuel .

Attention : la carte HappyFuel est valable uniquement dans les stations-service TOTAL du Grand-duché de Luxembourg.

Article 8 : Informations à caractère personnel

Les informations personnelles concernant les Participants du présent jeu concours font l'objet d'un traitement informatisé qui reprend les données renseignées sur le formulaire des participants. La Société Organisatrice et ses partenaires sont seuls destinataires des informations nominatives. Par leur seule participation à ce jeu concours, les Participants autorisent la Société Organisatrice s'ils deviennent gagnants, à diffuser, leur nom dans le cadre de toute campagne publicitaire ou presse liée au présent jeu concours, et sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur gain.

Les noms des gagnants seront publiés sur la page Facebook de Total Luxembourg, et sur leur site internet www.total.lu

Chaque participant dispose néanmoins d'un droit de modification et de suppression des données le concernant. Ces droits peuvent s'exercer directement via le site www.total.lu, sous la rubrique "Contactez-nous".

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'aucun problème de nature technologique au niveau du site, du système d'e-mail ou des opérateurs téléphoniques. L'organisateur ne peut-être tenu pour responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies employées pour le concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

La Société Organisatrice et ses partenaires ne sauraient être tenus responsables dans le cas de force majeure, d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des gains ne permettant pas au gagnant de profiter pleinement de son gain.

La Société Organisatrice et ses partenaires n'assument aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des gains acheminés par voie postale.

Article 10: Disposition finale

Toute contestation sur le jeu concours sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice sans autre voie de recours. Celle-ci ne mènera aucune correspondance avec les participants, sous quelque forme que ce soit. Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA & NILLES, demeurant à L-4050 Esch/Alzette, 14-16, rue du Canal. Il peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu

Ce présent règlement est également disponible sur www.happyfuel.lu, ainsi que sur la page dédiée du site www.total.lu et il peut être envoyé à toute personne qui en fait la demande (écrite) auprès de la société organisatrice.